

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL MEMBRES SUPPLÉANTS



DP

16

Délégués du Personnel - Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne - Collège 2 (Suppléants)

A L'ISSUE DE L'ELECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours) :



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale du Travail

2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.

1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles à

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN
CEDEX 9

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT		COLLÈGE CONCERNÉ	
Raison sociale : NEXTIROONE France		DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL	
Adresse : 6 av Jean Bertin		Collège unique	1 <input type="checkbox"/>
Code postal : 21000 Ville : DIJON		1er collège (ouvriers, employés)	2 <input type="checkbox"/>
Siret de l'établissement : 42469104601122		2ème collège (techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres)	3 <input checked="" type="checkbox"/>
Autres établissements concernés par l'élection : Liste à compléter au verso		3ème collège (ingénieurs et cadres)	4 <input type="checkbox"/>
Numéro de convention collective (IDCC) : 9512Z		Autre	5 <input type="checkbox"/>
INFORMATIONS SUR L'ELECTION		COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE :	
Durée du mandat des élus : 3 années		<small>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)</small>	
Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) :		Ouvriers	1 <input type="checkbox"/>
S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : <input type="checkbox"/>		Employés	2 <input type="checkbox"/>
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : 05/04/2007		Techniciens	3 <input checked="" type="checkbox"/>
		Agents de maîtrise	4 <input checked="" type="checkbox"/>
		Ingénieurs	5 <input checked="" type="checkbox"/>
		Cadres	6 <input checked="" type="checkbox"/>
		Autres : Chefs de service	7 <input checked="" type="checkbox"/>

MS1

RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR				du 22/09/2010 à 14h00		au 28/09/2010 à 16h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	62	1. Y a-t-il eu carence ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	
B. Nombre de votants	B =	54	2. Le quorum a-t-il été atteint ?	$\text{QUORUM} = \frac{A}{2} = E = \frac{62}{2} = 31,00$ <input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E <input checked="" type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E		Nombre de sièges à pourvoir P = 3	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	3				Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	51		$G = \frac{D}{P} = \frac{51}{3} = 17,00$			

NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu"	Nombre d'élus par liste
									1er siège	2ème siège	3ème siège		
ZINANI François	H	1 CFDT	8	8	8	1	8,00						0
VILLA Jean-Pierre GINEUX Christine WADOUX Jean-Pierre	H F H	2 CGT-SUD Telecom	21	21	60	3	20,00	1				Élu	1
DECHAMBRE Pascal ROLET Claude-Bernard PROVINS Michel	H H H	3 UNSA-UPF	22	21	60	3	20,00	1	1° - 10,00			Élu Élu	2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec initiale de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
CGT - SUD Telecom	CGT et SUD Telecom	50% - 50%

Signature des membres du bureau de vote :			Suite de la liste des SIRET associés :		
NOM et PRÉNOM	Organisation syndicale	Signature			
BEAUMAIS Agnès	UNSA-UPF				
GENÉRAL TORELLE Laurent	CGT				
SPRETH Pascal	CFDT				

PERSONNE A CONTACTER dans l'entreprise : (pour information complémentaire sur ce procès-verbal)	Cachet de l'entreprise
Nom : Prénom : Fonction dans : N° de téléphone : N° de télécopie : Adresse e-mail :	 NextiraOne France Direction des Ressources Humaines 84, rue Charles Michels 93284 Saint Denis Cedex RCS Paris 424 691 046

C. P. G. T.

A. B. T. S.

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

A L'ISSUE DE L'ELECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours) :

2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.

1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles à

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN
CEDEX 9

MT1



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

Direction
Générale
du Travail

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL MEMBRES TITULAIRES



N° 10113 - 03

DP

15

Délégués du Personnel - Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne - Collège 2 (Titulaires)

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT		COLLÈGE CONCERNÉ		
Raison sociale NEXTIRAONE France		DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL		
Adresse : 6 av Jean Bertin		Collège unique 1 <input type="checkbox"/>	COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : <small>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)</small>	
Code postal : 21000 Ville : DIJON		1er collège (ouvriers, employés) 2 <input type="checkbox"/>		Ouvriers 1 <input type="checkbox"/>
Siret de l'établissement : 42469104601122		2ème collège (techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres) 3 <input checked="" type="checkbox"/>		Employés 2 <input type="checkbox"/>
Autres établissements concernés par l'élection : Liste à compléter au verso		3ème collège (ingénieurs et cadres) 4 <input type="checkbox"/>		Techniciens 3 <input checked="" type="checkbox"/>
Numéro de convention collective (IDCC) : 9512Z		Autre 5 <input type="checkbox"/>		Agents de maîtrise 4 <input checked="" type="checkbox"/>
INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION		Ingénieurs 5 <input checked="" type="checkbox"/>		
Durée du mandat des élus : 3 années		Cadres 6 <input checked="" type="checkbox"/>		
Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) :		Autres : Chefs de service 7 <input checked="" type="checkbox"/>		
S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : <input type="checkbox"/>				
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : 05/04/2007				

RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR		du 22/09/2010 à 14h00		au 28/09/2010 à 16h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 62	1. Y a-t-il eu carence ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 3	
B. Nombre de votants	B = 53	2. Le quorum a-t-il été atteint ?		Nombre de sièges à pourvoir P = 3	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 2	QUORUM = $\frac{A}{2} = E = \frac{62}{2} = 31,00$		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 51	<input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E		G = $\frac{D}{P} = \frac{51}{3} = 17,00$	
		<input checked="" type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E			

NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu"	Nombre d'élus par liste
									1er siège	2ème siège	3ème siège		
ZINANI François	H	1 CFDT	6	6	6	1	6,00						0
NOLIN Alain WADOUX Jean-Pierre VILLA Jean-Pierre	H H H	2 CGT-SUD Telecom	21	20 20 21	61	3	20,33	1				Élu	1
PIANETTI Hervé RICHARD Aline WICKE Emmanuelle	H F F	3 UNSA-UI	24	23 22 22	67	3	22,33	1	1* - 11,17			Élu Élu	2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
CGT-SUD Telecom	CGT et SUD Telecom	50% - 50%

Signature des membres du bureau de vote : ~

NOM et PRÉNOM	Organisation syndicale	Signature
BEAUVAIS Agnès	UNSA-UI	<i>[Signature]</i>
Christian POTELLE	CGT	<i>[Signature]</i>
Laurent PAVY	CFDT	<i>[Signature]</i>
SPAETH David		<i>[Signature]</i>

Suite de la liste des SIRET associés :

PERSONNE A CONTACTER dans l'entreprise : (pour information complémentaire sur ce procès-verbal)

Nom :
Prénom :
Fonction dans :
N° de téléphone :
N° de télécopie :
Adresse e-mail :

nextiraone
Cachet de l'entreprise
NextiraOne France
Direction des Ressources Humaines
84, rue Charles Michels
93284 Saint Denis Cedex
RCS Paris 424 691 046

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

[Paraphes]